



HAL
open science

L'engagement corporel

Guillaume Routier, Bastien Soulé

► **To cite this version:**

Guillaume Routier, Bastien Soulé. L'engagement corporel. Bernard Andrieu. Vocabulaire international de Philosophie du Sport, L'Harmattan, pp.269-276, 2015. hal-02358786

HAL Id: hal-02358786

<https://hal.science/hal-02358786v1>

Submitted on 11 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'engagement corporel

Guillaume Routier

Maître de Conférences – UFR STAPS Lyon 1

Centre de Recherche et d'Innovation sur le Sport (CRIS – EA 647)

guillaume.routier@univ-lyon1.fr

Bastien Soulé

Professeur des Universités – UFR STAPS Lyon 1

Centre de Recherche et d'Innovation sur le Sport (CRIS – EA 647)

bastien.soule@univ-lyon1.fr

Note : cette notice est une version synthétisée et actualisée de l'article suivant :

Routier, G., Soulé, B. (2012). L'engagement corporel : une alternative au concept polythétique de « sports à risque » en sciences sociales, *Movement & Sports Sciences – Sciences et Motricité*, 77, 61-71

Bien que la notion de « sport à risque » soit couramment utilisée dans la recherche en sciences sociales sur le sport, il n'existe pas aujourd'hui de consensus sur sa signification ; le terme est même problématique (Soulé, 2007). De plus, les pratiquants des activités sportives ainsi désignées rejettent majoritairement ce type d'appellation. La notion d'engagement corporel, sans chercher à se substituer à cette dernière, vise à proposer un espace d'interprétation et de compréhension « alternatif » contournant certaines impasses ou limites terminologiques.

De nombreux sous-entendus accompagnent en effet fréquemment la notion de « sport à risque ». Le risque est notamment souvent assimilé au danger, ou inversement. Pourtant, bien qu'ils soient étroitement liés, ces deux termes doivent être distingués.

Selon Giddens (1999), le risque se rapporte essentiellement à des situations qui sont évaluées selon des possibilités futures, et qui sont par conséquent inséparables de l'idée de probabilité et donc d'incertitude. Le danger quant à lui constitue une menace, un événement dommageable susceptible de se produire si certaines conditions sont réunies. L'épuisement, la déshydratation ou la chute font partie de ces événements pouvant, à leur tour, entraîner un impact plus ou moins conséquent comme des contusions, une entorse, une fracture, une perte de conscience, voire un décès. De ce point de vue, le danger n'est autre qu'une caractéristique de l'activité, un événement en suspens susceptible d'affecter négativement l'intégrité corporelle d'un individu.

Entre le danger et l'accident, on trouve le risque. Selon Pardo (2002, p. 285), le risque constitue avant tout « la mesure de ladite menace en termes de probabilité de perte ». Autrement dit, le risque se construit à partir d'un danger identifié mais aussi en rapport à l'incertitude dont il est porteur (incertitude relative à la fois à la probabilité que la menace se concrétise, mais aussi, dans une moindre mesure, à la magnitude des conséquences engendrées). Pour autant, Douglas (1992) nous rappelle que toutes les sociétés produisent leur propre sélection du risque indifféremment de ce degré d'incertitude et de la probabilité effective de survenue des accidents. De telle sorte que le risque doit être appréhendé, sur un plan conceptuel, comme une façon d'appréhender les dangers (Kates & Kasperson, 1983), dépendante du point de vue adopté, plutôt que comme la mesure concrète et rationnelle que nous sommes capables d'en produire : quelles sont les chances pour que l'événement survienne et se matérialise en accident ? Quelles en seront les conséquences ? Le risque

est donc une manière, parmi d'autres, d'appréhender et de se représenter le danger (Joffe, 2003). Il est une construction de l'esprit, un produit à la fois politique, culturel et social qui fait que seuls certains risques attirent notre attention parmi la multitude auxquels nous sommes réellement confrontés. Chaque société établit ce qui est dangereux, les risques acceptables ou valorisés ainsi que ceux qu'il est déraisonnable d'affronter.

Au-delà de cette confusion entre risque et danger, un deuxième sous-entendu pose fréquemment problème lorsqu'il est question de « sport à risque » : les spécialistes de la perception des risques ont observé que lorsque les individus évaluent les risques inhérents à certaines activités, ils sont davantage sensibles aux conséquences néfastes en suspens qu'à la fréquence d'occurrence des événements qui les provoquent (Peretti-Watel, 2010; Slovic, 1987). Les enquêtes concernant la pratique sportive le confirment : la désignation des sports les plus risqués se fait davantage par rapport à la gravité des écueils corporels envisagés, que par rapport à leur probabilité d'occurrence (Collard, 1998; Mun, 2004). La propension généralisée à se focaliser sur les conséquences au détriment de la probabilité de survenue conduit ainsi à placer sous le vocable de « sport à risque » un type bien particulier d'activités, engendrant peu d'accidents, mais aux conséquences spectaculaires.

C'est donc en s'appuyant sur cette distinction entre le danger et le risque qu'à partir des années 1960, des efforts ont été menés pour mettre en évidence des éléments d'ordre structurel afin de désigner objectivement des pratiques sportives comme étant risquées. Il s'agit dans ce cas de figure de partir des faits en prenant en compte la présence d'incertitude, les enjeux corporels, la possibilité de décès ou encore en s'appuyant sur les statistiques d'accidentologie. Cette option terminologique, bien que devant permettre une forme d'objectivation de la catégorisation « à risque », se heurte à différents obstacles. Il est tout d'abord difficile d'objectiver l'existant afin de clarifier, d'un point de vue quantitatif, les écueils corporels effectivement induits par chaque pratique sportive. Il est par conséquent important de relativiser la fiabilité des enquêtes disponibles du fait de leur rareté mais aussi de leur incomplétude, de leurs lacunes et enfin de leur difficile comparaison. Chaque pratique sportive génère des dangers se traduisant par une accidentalité et une traumatologie spécifiques. Sans pour autant considérer toutes les activités sportives comme identiquement dangereuses, qualifier certains sports de risqués conduit implicitement et abusivement à en désigner d'autres comme ne l'étant pas (Monod & Kahn, 2005).

Faire le choix d'une définition « objective » des risques sportifs conduit donc d'une certaine manière à engager le chercheur sur une voie normative. En effet, en excluant de fait le sens investi par les pratiquants, leur perceptions et représentations, le « risque » est de s'en tenir à des activités dangereuses. Pourtant, et quoi qu'en disent les chiffres, c'est bien parfois la question du sens associé à certaines pratiques qui préside à leur qualification « à risque » ; toute situation porteuse de danger n'accède pas au statut de pratique à risque, et, inversement, certaines activités semblant relativement sûres acquièrent le statut de pratiques risquées.

Par conséquent, l'ensemble de ces remarques tend à fragiliser la constitution d'un tableau d'ensemble satisfaisant à l'égard de la notion de « sports à risque ». En effet, « certains analystes voient le risque en des termes "réalistes" ou objectivistes, c'est-à-dire dénotant d'une "incertitude mesurable" [...] ; d'autres soulignent la construction sociale des risques relatifs à des discours, des politiques, des processus sociaux historiques et des forces hégémoniques » (Beck, 1992, p. 21). Il n'est évidemment pas question d'opposer risque et danger mais de souligner leur imbrication.

La notion d'engagement corporel vise à concilier une démarche de définition « objectivante » (prenant en compte notamment la question des enjeux corporels) et une démarche davantage subjective donnant à voir le sens que les pratiquants eux-mêmes donnent à leur pratique. Le recours à la notion d'engagement corporel tend ainsi à créer un pont entre ces deux facettes constitutives pour le sociologue d'un seul et même phénomène, le danger ne pouvant être analysé indépendamment de la signification qu'il revêt pour un acteur. En effet,

« le risque dit "objectif" a besoin d'être reconnu, connu, explicité » (Bourdin, 2003, p. 16). Dès lors, seule la prise en considération conjointe du danger et du risque est à même de permettre une compréhension en profondeur de la richesse du lien qui unit les conduites dangereuses et leurs représentations.

Ainsi, davantage qu'un ensemble d'activités sportives, l'engagement corporel désigne un type d'exposition au danger, conscient et assumé, dont sont porteuses certaines modalités de pratique. Parler d'engagement corporel revêt donc *a minima* un double sens : l'idée d'un jeu et d'une mise en jeu acceptée de l'intégrité corporelle, doublée du cheminement plus personnel induit par la gageure. Par conséquent, la confrontation aux dangers, librement consentie, se pose en tant que support d'action et de construction identitaire. L'engagement peut donc être entendu dans le double sens de « faire » et « être », construisant son sens dans des dimensions à la fois pragmatique et identitaire.

S'engager peut tout d'abord se définir comme l'action de mettre en gage quelque chose. Envisagé sous un angle moteur et corporel, il s'agit pour les pratiquants de mettre en gage leur vie ou leur intégrité corporelle ; ces derniers se situant par ailleurs davantage sur le pôle de l'acceptation des dangers que sur celui de la prise de risque. Dans de tels cas de figure il ne s'agit pas d'une exposition au danger par inconscience des risques. L'engagement nécessite alors que le pratiquant assume totalement la situation qui se joue et dans laquelle il va prendre toutes ses responsabilités. En cela il se distingue des prises de risque spontanées et irréfléchies et implique une forme de réflexivité sur l'action impliquant elle-même que les résultats de l'expérience sportive soient intégrés à sa propre construction. C'est en cela que s'engager corporellement ne relève pas de l'impulsivité irrationnelle, mais davantage d'une forme de rationalité, de responsabilité et de prudence. Dès lors, le danger n'est pas encouru pour lui-même, il n'est pas une fin en soi mais un moyen utilisé pour obtenir un gain d'ordre quelconque.

Si diverses formes d'exposition au danger existent, toutes ne peuvent cependant être qualifiées d'engagées. En effet, l'engagement corporel suppose l'autonomie des pratiquants davantage que la prise en charge extérieure des dimensions sécuritaires. Cet état de fait ne doit cependant pas faire oublier l'importance de la gestion sécuritaire pour les pratiquants, qu'elle soit structurelle ou autre ; celle-ci ne peut donc être indépendante des sportifs eux-mêmes dans le cadre d'une pratique sportive engagée. En ce sens, l'engagement corporel suppose une exposition au danger qui ne soit pas euphémisée et une autonomie décisionnelle et motrice du reste revendiquée. Cette autonomie implique pour les pratiquants de disposer d'un vécu relativement important afin de développer un bagage technique et sécuritaire suffisant. Pour autant, le contrôle qu'exercent les pratiquants engagés sur ces situations motrices porteuses de danger n'est jamais total, l'utilisation de matériel technique adapté, la préparation logistique étant dès lors envisagées comme permettant de limiter ou atténuer les impacts d'un événement non souhaité (ENS) et non comme des outils d'éradication du danger. Etant donné que la survenue d'un ENS ne peut être totalement évacuée, l'engagement corporel relève bel et bien du domaine de l'acceptation du danger et non de la prise de risque inconsciente car la mise en péril de l'équilibre sécuritaire y est consciente et assumée.

Si dans l'engagement corporel le danger est une variable acceptée et n'est pas une fin en soi, il ne constitue pour autant pas qu'un simple moyen ou support permettant d'éprouver du plaisir ; il est bien la conséquence d'un véritable cheminement personnel (Martha & Griffet, 2006) qui imprime un sens à l'acte d'engagement. S'engager est une véritable révélation de soi pour soi, mais également pour les autres car, comme le souligne Raveneau (2006a, p. 620) « la prise de risque revêt aussi une indéniable dimension psychologique dont les enjeux sont l'estime de soi, la réputation personnelle, la virilité, le courage, etc. ». De ce point de vue, l'engagement corporel n'est pas une simple action motrice de mise en mouvement du corps, mais également une action identitaire de mise en mouvement de l'être. Il met en branle ce que l'individu est au plus profond de lui-même car en s'engageant, le pratiquant

ose se montrer dans une situation délicate, tout en sachant que cette dernière permet de démultiplier les enjeux identitaires et interactionnels ainsi que l'expression de soi et de ses affects.

D'un certain point de vue, et qu'on le veuille ou non, nous sommes tous engagés dans des situations qui nous échappent parfois au moins partiellement, ou auxquelles nous cherchons à échapper. Au quotidien, nous sommes donc souvent des engagés passifs. A l'inverse, dans le cadre de l'engagement corporel les pratiquants s'engagent activement, en acte à travers leur corps pour conserver cette liberté d'être moteur d'une situation et donc d'être libre d'agir pour la changer. Car l'inaction engage parfois autant que l'action, l'engagement corporel consiste pour ces sportifs à assumer les conséquences de leurs actes. La question n'est donc pas tant de s'engager ou non, mais davantage d'assumer leur responsabilité face au fait qu'ils sont déjà corporellement engagés dans une activité porteuse de dangers. Ce type de disposition renvoie alors à ce que Raveneau décrit comme « l'affirmation viscérale d'une libre disposition de soi assumée jusqu'en ces dernières conséquences » (2006b, p. 582). A travers le risque pris se mesure la valeur attachée à ce pourquoi il est accepté, et ce qu'on est prêt à risquer, à perdre pour elle. S'il peut s'agir de la patrie dans la guerre, de la liberté dans la résistance ou de l'amour dans le sacrifice de son confort personnel (Ewald, 1999), l'engagement corporel met en balance l'intégrité physique ou même la vie des pratiquants. Edgar Morin (1970) n'a-t-il pas très tôt noté la noblesse de ceux qui réussissent à contrôler la mort tout en s'enivrant de la vie, et en en jouissant pleinement ? En réaction aux excès pacificateurs d'une société prophylactique, s'engager permet à ces pratiquants d'être en conformité avec leurs valeurs ; ils communiquent ainsi physiquement leur attachement à des valeurs libertaires et d'aventure. La vie dangereuse devient en ce sens une véritable morale de vie, une éthique en acte.

S'engager, c'est par conséquent prendre une responsabilité, responsabilité érigée au rang de véritable éthique dans l'engagement corporel. En cela l'engagement repose sur la liberté, le plus souvent individuelle. Il est un vecteur d'unification existentielle essentiel à l'individu. Pour autant, on peut également admettre l'idée d'un engagement collectif. En effet, il est important de noter que, comme toute forme de construction identitaire, celle-ci ne peut se produire dans la solitude dans la mesure où les pratiquants, revendiquant leur responsabilité, notamment en termes de sécurité, s'engagent souvent sous le regard bienveillant de compagnons de route. Il ne saurait alors être question d'envisager l'engagement identitaire comme un processus autonome et totalement individuel. Quoi qu'il en soit, si l'on prend en compte ce caractère relationnel de l'engagement, si l'on accepte l'idée selon laquelle s'engager nécessite d'être responsable, alors on prend conscience que le vrai nom de la liberté est ici l'autonomie. Une autonomie fondée en son sens étymologique comme d'autorégulation, comme liberté réglée, impliquant une responsabilité à la fois individuelle et collective face au danger. Et c'est bien sur cette autonomie, décisionnelle et motrice que se fonde l'engagement corporel.

S'interroger sur l'engagement corporel conduit par conséquent à s'interroger sur la relation unificatrice existant entre la construction même de l'acte d'engagement et celle de l'identité du pratiquant qui se vit à travers lui. S'engager permet en cela de se vivre autrement qu'à travers une stricte existence biologique, la confrontation aux dangers, libre et consentie, se posant comme support d'action et de construction identitaire. L'engagement corporel est alors le fait de se donner soi-même en gage ; se donner soi-même en tant que corps biologique mais se donner soi-même également en tant qu'individu. De ce point de vue, à l'image des navigateurs hauturiers, skieur freeride, apnéistes en grandes profondeurs, ou encore des adeptes de « gravity sports » (Routier, 2011 ; Routier & Soulé, 2010 ; Soulé, Routier & Boivert, 2009) interrogés par ailleurs, l'engagement corporel est à la fois nécessaire, inévitable et vital.

Références

- Beck, U. (1992). *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité* (2001st ed.). Paris: Flammarion
- Bourdin, A. (2003). La modernité du risque. *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 114(1), 5–26
- Collard, L. (1998). *Sports, enjeux et accidents*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Dervaux, I. (1983). Risque et sécurité. *Culture Technique*, 11
- Douglas, M. (1992). *Risk and Blame: Essays in Cultural Theory*. London: Routledge
- Duclos, D. (1987). *Le Risque industriel de l'identité institutionnelle au sujet civil: les acteurs sociaux face aux impacts des activités techniques et industrielles sur l'environnement naturel et humain*. Université de Lille 3, Lille
- Duclos, D. (1996). Puissance et faiblesses du concept de risque. *L'Année Sociologique*, 46(2), 309
- Ewald, F. (1986). *L'état providence*. Paris : Grasset
- Ewald, F. (1999). Les fondements moraux de la valeur du risque. In M. Tubiana, C. Vrousos, C. Carde, & J.-P. Pagès (Eds.), *Risque et Société* (p. 460). Gif-sur-Yvette, France: EDP Sciences
- Giddens, A. (1994). *Les conséquences de la modernité*. L'Harmattan
- Giddens, A. (1999). *Runaway World: How Globalization is Reshaping Our Lives* (Revised.). Routledge
- Joffe, H. (2003). Risk: From perception to social representation. *British Journal of Social Psychology*, 42(1), 55–73
- Kates, R. W., & Kasperson, J.-X. (1983). Comparative risk analysis of technological hazards (a review). *Proceedings of the National Academy of Sciences, U.S.A.*, 80(22), 7027–7038
- Martha, C., & Griffet, J. (2006). Sauter dans le vide : le base-jump, le jeu le plus sérieux du monde. *Ethnologie Française*, Vol. 36(4), 635–642
- Monod, H., & Kahn, J.-F. (2005). *Médecine du sport*. Masson
- Morin, E. (1970). *Journal de Californie*. Paris: Seuil
- Mun, S. (2004, June 17). *The Perception of Risk in Sport Activities* (Thèse de Doctorat). Florida States University
- Pardo, M. (2002). Sociologie et risque : nouveaux éclairages sur les facteurs sociaux et la participation publique. *MANA, Revue de Sociologie et d'Anthropologie*, (10-11), 285–305
- Peretti-Watel, P. (2000). *Sociologie du risque*. Paris: Armand Colin
- Peretti-Watel, P. (2005). La culture du risque, ses marqueurs sociaux et ses paradoxes. *Revue économique*, Vol. 56(2), 371–392
- Peretti-Watel, P. (2010). *La société du risque*. Paris: La Découverte
- Raveneau, G. (2006a). La plongée sous-marine, entre neutralisation du risque et affirmation de la sécurité. *Ethnologie Française*, Vol. 36(4), 613–623
- Raveneau, G. (2006b). Prises de risque sportives : représentations et constructions sociales. *Ethnologie Française*, Vol. 36(4), 581–590
- Routier, G. (2011). *De l'engagement au désengagement corporel: une approche sociologique plurielle des dynamiques, ruptures et permanences identitaires face à l'acceptation du danger dans les sports de nature*. Thèse de doctorat, Université Européenne de Bretagne, Rennes 2, France.
- Routier, G., Soulé, B. (2010). « Jouer avec la gravité ». Approche sociologique de l'engagement dans des sports dangereux. *SociologieS*
- Slovic, P. (1987). Perception of risk. *Science*, 236(4799), 280–285
- Soulé, B. (2007). « Sports à risque » et « sports extrêmes » : de quoi parle-t-on ? *Society & Leisure*, 29, 2, 321-345
- Soulé, B., Routier, G., Boivert, H. (2009). L'acceptation du danger par les navigateurs hauturiers. Une perspectives d'analyse plurielle. *Recherches Sociologiques et Anthropologiques*, 1, pp. 131-147